



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations

866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721

11^{ème} session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale – 1^{er} mars 2022
S.E. Mme Isabelle Picco, Représentante permanente

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues

Je rappelle que la Principauté de Monaco s'est associée à la déclaration de l'Union européenne présentée hier, 28 février.

Je tiens à réaffirmer du haut de cette tribune, l'attachement de mon pays au respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Dans cette enceinte où chaque État dispose d'une voix, conformément au principe de l'égalité souveraine inscrit dans la Charte, Monaco tient à utiliser la sienne pour soutenir l'Ukraine.

Remplir de bonne foi les obligations de la Charte, régler les différends par des moyens pacifiques, ne pas porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État sont des principes fondamentaux auxquels tout État membre s'est engagé en devenant membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous déplorons le nombre important de victimes et sommes extrêmement préoccupés pour les populations déplacées qui fuient la violence ainsi que pour ceux qui sont désormais des réfugiés.

Face à l'aggravation rapide de la situation et à la souffrance imposée aux civils, nous appelons au respect du droit international humanitaire et rappelons que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels imposent de faire la distinction entre la population civile et les combattants, et interdit de prendre des civils pour cible.

Nous appelons aussi à l'accès sans entrave de l'assistance humanitaire.

Nous demeurons convaincus que le dialogue fondé sur le droit international, les principes et les valeurs de la Charte peuvent seuls fournir une issue à cette guerre qui nous concerne tous.

Cela peut sembler futile, mais le 2 décembre 2021 l'Assemblée générale a adopté la résolution sur la Trêve olympique. Alors que les Jeux paralympiques d'hiver s'ouvrent à Pékin ce 4 mars 2022, nous dénonçons la violation de ce symbole d'amitié et de fraternité entre les Peuples.

Monaco défend le système multilatéral et plaide en faveur de la paix.

Monaco coparraine le projet de résolution intitulé agression contre l'Ukraine qui est soumis à la considération de l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire d'urgence.

Monaco votera en faveur de ce texte.